



GUIDE AUX PARENTS

Camp de jour

Chers parents,

Nous vous présentons ce document qui vous informe sur les modalités d'inscriptions EXCEPTIONNELLES en raison du COVID-19 et sur le fonctionnement du camp de jour.

Vous y trouverez tous les renseignements importants et nécessaires et nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

En raison de la crise sanitaire, la Ville de Beloeil prépare son camp de jour en fonction du **Guide de relance des camps en contexte du COVID-19** préparé par l'association des camps du Québec et entériné par la direction de la santé publique, en considérant également les normes sanitaires en milieu de travail de la CNESST.

À cet effet, nous vous demandons de prendre connaissance de ce document qui vous informe des dispositions pour l'été 2021.

Les mesures présentées dans le Guide répondent à quatre **consignes de la Direction de la santé publique** pour la tenue d'activités durant l'été 2021 :

- a. Distanciation physique;
- b. Activités extérieures;
- c. Limitation des contacts physiques; et
- d. Mesures d'hygiène.

La Ville de Beloeil respectera l'ensemble des mesures sanitaires mises en place par la santé publique pour l'organisation du camp de jour. Nous vous informerons des mises à jour des directives sanitaires.

Voici les changements que nous avons dû apporter à la programmation :

- Annulation des camps de jour spécialisés
- Annulation des sorties
- Annulation de tous les transports
- Modification des mesures pour l'accueil des enfants
- Bonification des mesures sanitaires et ajout d'une équipe dédiée à la désinfection pour tous les sites d'animation
- Ajout de mesures de distanciation
- Adaptation des animations afin de respecter les quatre mesures dictées par la Direction de la santé publique
- Bonification de la formation du personnel estival pour intégrer les notions liées à la COVID-19

À ces changements s'ajoute une série de procédures importantes pour le respect des consignes de la Direction de la santé publique et la sécurité des enfants et du personnel, notamment :

- Retrait immédiat et isolation d'un enfant ou d'un membre du personnel présentant un des symptômes de la COVID-19
- Utilisation du masque et des lunettes de protection obligatoire pour le personnel
- Lavage de mains fréquent
- Seuls les enfants inscrits et le personnel du camp de jour seront autorisés à accéder au site
- Les enfants seront jumelés à une équipe de moniteurs (1 moniteur en avant-midi et 1 moniteur en après-midi) et à des zones d'animation attitrées pour la semaine
- Aucun rassemblement ou grand jeu ne sera permis

INSCRIPTIONS AU CAMP DE JOUR

Les inscriptions au camp de jour débuteront le mercredi 28 avril à 18 h 00 et se termineront le mercredi 9 juin à 23 h 59.

En raison de la crise sanitaire, aucune inscription ne sera effectuée en personne au centre des loisirs. Toutes les inscriptions devront se faire via la plateforme d'inscription en ligne Sport-Plus et un support téléphonique sera disponible. Les inscriptions en ligne sont PRÉCONISÉES. Assurez-vous d'avoir votre carte Accès Beloeil avant le début de la période d'inscriptions. Si vous n'avez pas de compte, nous vous invitons à communiquer avec nous au 450 467-2835 poste 2925.

En raison des règles et des ratios que nous devons respecter, les places sont limitées.

En raison de la crise sanitaire, les sorties ont été annulées, mais nous aurons 1 entrée chaque semaine au camp de jour. Il n'y aura pas de chandail de camp de jour pour les enfants.

Modalités de paiement

Les frais d'inscription doivent être acquittés en totalité.

Lors d'une inscription en ligne via la plateforme Sport-Plus, le paiement se fait uniquement par carte de crédit (Visa et MasterCard). Prendre note que le site est sécurisé pour le paiement en ligne. Si votre facture s'élève à plus de 220 \$, il sera possible de payer en trois versements. Le premier versement se fera le jour de l'inscription et le deuxième versement sera prélevé le 26 mai et le troisième versement sera prélevé le 9 juin. Après cette date, un seul versement sera obligatoire.

Politique de remboursement

Annulation par le participant pour toute raison

Toute demande de remboursement doit nous parvenir avant le **9 juin 2021** et des frais d'administration de 15 \$ seront retenus sur le montant à rembourser. Aucun remboursement ne sera effectué après cette date.

Un formulaire de « *Demande de remboursement* » devra être dûment rempli et transmis à la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire dans les délais requis.

Annulation pour raison médicale et liée à la COVID-19

Pour des **raisons médicales et liées à la COVID-19**, le formulaire « *Demande de remboursement* » doit être rempli et envoyé à la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au plus tard **après 5 jours consécutifs d'absence**. Le remboursement au prorata des activités non participées sera fait, et ce, sans frais d'administration.

Annulation par la Ville de Beloeil

La Ville de Beloeil se réserve le droit d'annuler ou de modifier toute activité si le nombre de participants requis n'est pas atteint ou pour toute autre raison, dans l'éventualité où elle ne peut pas offrir le service. Un remboursement complet et sans pénalité sera alors effectué au prorata des activités annulées.

Reçu d'impôt

Selon la Loi sur l'impôt, les frais de garde seront émis au plus tard le dernier jour de février au nom du parent payeur à la condition que son numéro d'assurance sociale ait été dûment inscrit au formulaire d'inscription.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX RELATIFS AU CAMP DE JOUR

Endroits

Semaine 1 à 8 – du 28 juin au 20 août (fermé le 1^{er} juillet)

Centre des loisirs

240 rue Hertel, Beloeil, J3G 3N1

Semaine 2 à 7 – du 5 juillet au 13 août

École Jolivent

330 boulevard Cartier, Beloeil, J3G 3R6

Heures d'ouverture

Toutes les activités se déroulent du lundi au vendredi de 9 h à 15 h. Le service de garde se déroule de 7h à 9h et de 15h à 18h.

Frais supplémentaires

Des frais de 5\$ par tranche de 5 minutes de retard seront facturés aux parents après 18 h.

Règlements à l'accueil – IMPORTANT

- Les parents ne sont pas autorisés à laisser leur enfant à la porte ou près de l'entrée de l'école **avant et après** les heures régulières du camp de jour.
- En raison de la COVID-19, les parents ne peuvent pas entrer sur le site du camp de jour. Un débarcadère est prévu afin que le moniteur puisse accueillir les enfants à l'auto. Les questions des parents au personnel devront être posées par téléphone ou par courriel.
- Lorsqu'un adulte vient chercher l'enfant, il doit OBLIGATOIREMENT donner son mot de passe au moniteur au débarcadère. Si une personne autre que le parent doit passer chercher l'enfant, vous devez l'avoir déjà informé du mot de passe, sinon l'enfant devra demeurer au camp de jour jusqu'à ce que vous vous présentiez.

Absences

Veillez prendre note que nous **ne communiquerons pas** avec les parents pour vérification si l'enfant est absent.

Programmation

La programmation d'activités sera limitée en raison de la COVID-19. Les activités à l'extérieur seront priorisées. Par exemple, les jeunes pourront jouer à des jeux coopératifs nécessitant peu ou pas de matériel. Le matériel sera désinfecté au besoin et l'utilisation en sera limitée. Au niveau des activités à l'intérieur, la majorité d'entre elles s'apparenteront à du bricolage et de la lecture. Malgré tout, l'équipe de moniteurs fera en sorte de rendre l'expérience des jeunes agréable.

Repas et collations – zéro déchet

- Chaque jour, les jeunes doivent apporter **un lunch froid** et leurs collations. Étant donné qu'aucun appareil refroidisseur ne sera accessible, veuillez prévoir l'utilisation d'un bloc réfrigérant.
- Nous vous demandons d'utiliser un sac ou une boîte à lunch réutilisable.
- Employez des contenants durables pour les sandwiches, les collations et les biscuits.
- Vous devez fournir une bouteille en plastique ou en acier inoxydable pour le lait, l'eau ou les jus.
- Transférez dans de petits contenants réutilisables des aliments achetés en format économique.
- Svp, optez pour des ustensiles en métal et des serviettes en tissu.
- Les contenants de verre sont interdits.
- *Allergies : veuillez collaborer en évitant d'inclure des aliments contenant des noix, arachides ou fruits de mer dans les collations et lunch de votre enfant.*

Tenue vestimentaire

Afin de profiter au maximum des activités, votre enfant doit porter :

- Tenue sportive, pantalon court ou short (le port de la jupe est interdit)
- Un chandail assez long, cachant suffisamment les épaules et le ventre
- Une casquette ou un chapeau
- Des espadrilles (**souliers fermés obligatoires**)
- Vêtements appropriés selon la température
- Éviter le port de bijou par mesure de sécurité et/ou risque de perte ou de vol

Étant donné le contexte exceptionnel, les enfants passeront la majorité de leur journée à l'extérieur.

Contenu du sac à dos de votre enfant

- Vêtements de rechange
- Maillot de bain et serviette de plage
- Crème solaire *
- **Bouteille d'eau réutilisable (TRÈS important, car les fontaines d'eau seront réservées au remplissage d'eau uniquement. Il sera interdit de s'abreuver directement aux stations d'eau.)**
- Un coffre de bricolage comportant au minimum : crayons de couleur, colle et ciseau
- Papiers mouchoirs
- Un livre
- Une bouteille de désinfectant pour les mains de type Purell (minimum 60% d'alcool d'éthyle)
- En cas de pluie, prévoir un imperméable, des vêtements chauds et des bottes de pluie

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter des objets ayant une valeur monétaire ou sentimentale. Les moniteurs ne sont pas autorisés à assurer la garde de montre, d'argent, d'objets précieux ou autres articles appartenant aux enfants. La Ville de Beloeil n'est nullement responsable des objets volés, brisés ou égarés.

Crème solaire *

- ✓ Une crème ou un écran solaire (minimum FPS30) constitue une protection efficace contre les brûlures causées par le soleil.
- ✓ La crème solaire doit être appliquée avant le départ de l'enfant pour le camp.
- ✓ Les moniteurs accordent, chaque jour, des pauses pour l'application de la crème solaire. La responsabilité de cette application appartient uniquement à l'enfant, sous la supervision des moniteurs.
- ✓ Aucun prêt de crème solaire ne sera permis.

IMPORTANT : BIEN IDENTIFIER LES VÊTEMENTS ET OBJETS DE VOTRE ENFANT
PUISQU'ILS RESTERONT AU CAMP POUR LA SEMAINE

Info-Camp

Tous les vendredis, vous recevrez par courriel l'horaire de la semaine suivante incluant les activités et les changements apportés, s'il y a lieu. Vous êtes responsable d'en prendre connaissance. Si toutefois vous ne l'avez pas reçu, il sera disponible sur le site loisirsulture.beloeil.ca. En raison de la COVID-19, aucune copie ne sera disponible pour distribution.

Bicyclette

Tous les enfants qui se déplacent jusqu'au camp de jour à bicyclette doivent s'assurer d'avoir un cadenas et de bien le verrouiller dans les supports et espaces appropriés. La Ville de Beloeil n'est pas responsable des vols. Pour tout déplacement à bicyclette, le port du casque est obligatoire.

Maladie

Votre enfant doit demeurer à la maison s'il a été en contact étroit avec une personne souffrant de la COVID-19 ou qui revient de voyage ainsi que s'il présente les symptômes suivants :

- Fièvre, apparition ou aggravation d'une toux, difficultés respiratoires ou perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût;
- Diarrhée;
- Vomissements au cours des 24 dernières heures;
- Éruption cutanée non diagnostiquée;
- Maladie infectieuse; et
- Présence de parasites (poux).

Note : Si un enfant est souffrant au cours d'une journée d'activité, un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez le chercher.

Veillez informer la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire au 450 467-2835, poste 2925, si votre enfant a fréquenté le camp et doit respecter les consignes d'isolement.

Administration et entreposage de médicaments

Le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté en février 2011, une résolution concernant l'administration de médicaments aux enfants participant aux activités estivales offertes par la Ville.

Cette résolution stipule que pour protéger la sécurité des enfants et la responsabilité du personnel étudiant, et pour ne pas substituer à la responsabilité et à l'expertise parentale ou médicale, la Ville n'assumera aucun service et aucune responsabilité quant à l'administration et à la gestion de prise de médicaments dans le cadre de ses programmes de loisirs.

Veillez utiliser des solutions alternatives pour la médication de vos enfants.

Exemple :

- ✓ Administrer les médicaments à la maison (au besoin, consulter votre professionnel de la santé pour une nouvelle posologie)
- ✓ L'enfant est responsable de la prise de médicaments et de son entreposage à l'intérieur du camp de jour.

Notez que l'épinéphrine ou adrénaline ainsi que tout autre médicament nécessaire aux **premiers soins d'urgence** seront administrés, si nécessaire.

Accident / Assurance

La Ville n'est pas responsable des blessures encourues lors des activités.

Les dépenses occasionnées, suite à une blessure survenue durant la pratique d'une activité, sont assumées en totalité par le parent. Si la Ville de Beloeil juge nécessaire ou approprié, pour cause de maladie ou d'accident, de transporter un enfant par ambulance, les frais encourus seront facturés aux parents.

La Ville de Beloeil mettra en place les recommandations de l'Association des camps du Québec dans la mesure du possible, afin de réduire les risques de contagion et de propagation de la COVID-19. Vous devez vous assurer que votre enfant comprend le code de vie. En inscrivant votre enfant, vous acceptez que la Ville de Beloeil ne puisse pas promettre un milieu sans COVID-19.

Code de vie du camp de jour

Veillez lire les règles suivantes avec votre enfant avant le début du camp et vous assurer de sa compréhension.

- Je respecte les moniteurs;
- Je respecte les autres, les aide et les encourage;
- Je respecte les règles de jeu;
- Je parle au lieu de crier;
- Je marche dans l'école;
- Je suis mon groupe et demande toujours la permission de mon moniteur pour me promener seul(e);
- Je ne mâche pas de gomme sur le site;
- Je respecte le matériel et les locaux;
- Je n'utilise aucune forme de violence et je règle mes différends à l'amiable, avec l'aide d'un moniteur;
- J'utilise un langage soigné, sans blasphème, ni vulgarité, ni violence;
- J'attends toujours les directives de mon moniteur lors de déplacements; et
- je respecte les routines d'hygiène strictes pour le lavage des mains.

N.B Il n'y aura aucune tolérance pour les comportements suivants : tousser sans utiliser l'étiquette respiratoire, cracher sur autrui ou sur le matériel de manière intentionnelle.

Problèmes de comportement et mesures disciplinaires

Si un enfant ne respecte pas les règles établies ou s'il présente des troubles de comportement nuisibles au bon fonctionnement du groupe, la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire exerce les mesures disciplinaires suivantes :

- 1^{er} avertissement** : L'enfant est avisé verbalement par le moniteur.
- 2^e avertissement** : L'enfant est rencontré par le chef-moniteur qui lui explique l'attitude à corriger et prend une entente avec lui.
- 3^e avertissement** : Le responsable du camp de jour et le chef-moniteur rencontrent l'enfant et communiquent avec les parents pour les informer des problèmes de comportement de leur enfant pour ensuite établir une entente mutuelle.
- 4^e avertissement** : Des mesures disciplinaires sont déterminées selon la gravité des gestes posés. L'enfant peut être temporairement suspendu pour une journée ou retiré définitivement des activités du camp de jour.

NOTE : un trouble sérieux de comportement peut conduire immédiatement à l'application de mesures disciplinaires, et ce, sans que les trois (3) premiers avertissements aient été appliqués. L'intérêt général primera toujours sur l'intérêt particulier. C'est en appliquant cette vision que la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire traitera tout problème de comportement.

Questions

Pour toute question, prière de vous adresser à: loisirs@beloeil.ca ou au 450 467-2835, poste 2925.